



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SUR PLACE DES TABLETTES NUMERIQUES TACTILES ET DES ORDINATEURS PORTABLES

Conditions générales d'utilisation

L'utilisation des tablettes numériques tactiles et des ordinateurs portables est réservée aux personnes régulièrement inscrites à la médiathèque sur présentation de leur carte. L'utilisation se fait exclusivement sur place dans l'espace dédié à cet effet au sein de la médiathèque.

L'utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur n'est pas de droit et peut être refusée au demandeur titulaire de la carte de la médiathèque si ce dernier a déjà fait l'objet, soit d'un rappel au règlement, soit d'une sanction pour non-respect de ce dernier (comportement répréhensible, dégradation...).

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation d'internet telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

Modalités pratiques

La durée de consultation des tablettes numériques tactiles ou des ordinateurs portables n'est pas limitée. L'utilisation du matériel est strictement personnelle, en aucun cas l'utilisateur ne peut en confier l'usage et la garde à autrui. L'utilisateur autorisé est responsable de la garde du matériel pendant toute la durée de l'utilisation.

Au terme de la période d'utilisation, le matériel doit être restitué en bon état et avec tous ses accessoires. L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est remis en vue de son utilisation. Sa responsabilité pourra être engagée pour défaut de restitution du matériel après utilisation, pour dégradation ou pour utilisation non conforme de la tablette ou de l'ordinateur portable. (cf : charte informatique).

En cas de dégradation du matériel par son utilisateur, ce dernier devra s'acquitter soit des frais de réparation, soit des frais de remplacement dans l'hypothèse où le matériel ne peut être réparé. En ce cas l'utilisateur devra faire une déclaration auprès de son assurance responsabilité civile et la médiathèque procèdera à une déclaration auprès de sa compagnie d'assurances.

L'utilisateur doit restituer la tablette ou l'ordinateur au terme de la durée d'utilisation, dans le même état de configuration qu'au moment où elle/il lui a été remis(e). L'utilisateur de la tablette ou de l'ordinateur ne peut, sans le consentement de la personne ou du représentant légal d'un mineur, la/le filmer ou la/le photographier.



Toute utilisation ou diffusion d'images non autorisée d'une personne (majeure ou mineure) par l'utilisateur de la tablette est susceptible d'engager sa responsabilité.

Engagement de l'utilisateur adhérent

Je reconnais avoir pris connaissance des termes et dispositions du règlement intérieur de la médiathèque Simone RAYBAUD de Saint Cézaire sur Siagne, et en particulier de la présente annexe.

Je m'engage à :

- ✓ Utiliser le matériel qui m'a été confié dans la salle qui m'a été indiquée,
- ✓ Ne jamais laisser l'appareil sans surveillance,
- ✓ Ne pas confier l'appareil à une tierce personne, l'utilisation étant strictement personnelle,
- ✓ Ne pas déclarer l'appareil sur mon ordinateur personnel par l'installation de logiciels spécifiques
- ✓ Ne pas importer sur l'appareil des données extérieures,
- ✓ Ne pas filmer ni photographier une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal s'il s'agit d'un mineur, sachant que toute utilisation ou diffusion non autorisée peut engager ma responsabilité,
- ✓ Restituer la tablette ou l'ordinateur et tous ses accessoires au terme du délai de consultation dans le même état et dans la même configuration que lorsqu'ils m'ont été remis au début de l'utilisation,
- ✓ Rembourser les frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé en cas de dégradation provenant de mon fait ou d'une personne placée sous ma responsabilité et à en faire la déclaration auprès de mon assurance responsabilité civile.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne, le.....:

Signature de l'adhérent
NOM et Prénom :

Pour un adhérent mineur,
Signature du ou des représentants
légaux NOM et Prénom

